

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

| | |
|--|---|
| Membres en exercice : 17 Membres présents : 10 Membres représentés : 0 Votants : 10 Quorum : 9 | <i>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 15 heures, le Conseil d'administration du CCAS des Houches, convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Présidente.</i> |
| Étaient présents | Ghislaine BOSSONNEY - Isabel LELIEVRE - Patrick VIALE - Catherine CHOUPIN - Bénédicte DE LACOSTE - Madeleine SLUSARSKI – Mary FERRARO - Catherine DEVOUASSOUX - Nicole MANSART - Marie-Claude LEROUX –DEVOUASSOUD |
| Absents excusés | Ameline DE SCHUTTER - Lucien PARSO - Yves PEROL - Christine VIALE – Xavier CHANTELOT - Christine VIALE – Céline MASINO |
| Secrétaire de séance | Nicole MANSART |

Ouverture de la séance à 15h06

Madame La Présidente désigne Madame MANSART Nicole comme secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2024

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Madame La Présidente demande aux membres du conseil d'administration si la rédaction du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

| | | |
|--------------|---------------|-------------------|
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|---------------|-------------------|

II - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE - Vice-Présidente

➤ DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES :

Délivrance de bons alimentaires à retirer chez Carrefour Contact aux Houches :

- Le **16/08/2024** : 20 € délivrés à une personne seule, en difficulté financière temporaire.
- Le **16/08/2024** : 20 € délivrés à une personne seule, en difficulté financière temporaire.

III – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI-ACCUEIL

ANNEXE 1

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Madame Isabel LELIEVRE, Vice-présidente du CCAS, informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient de modifier le règlement de fonctionnement du multi-accueil en précisant les dates de fermetures annuelles définies à compter du 1^{er} janvier 2025.

Considérant, la nécessité d'adapter les dates de fermetures du multi-accueil aux besoins de fonctionnement et d'entretien de la structure.

Considérant, la volonté de la commune de mettre en cohérence le calendrier des fermetures avec les périodes de fréquentation plus réduite ainsi que les congés du personnel.

Il a été décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le multi-accueil sera fermé aux dates suivantes :

- 2 semaines en août (les semaines 2 et 3 de ce mois)
- Les 2 semaines des vacances de la Toussaint
- 1 semaine aux vacances de Noël (à définir selon le calendrier)

Il a été également précisé que le multi-accueil fermera exceptionnellement 3 jours/an pour permettre le travail pédagogique du personnel de la structure.

Ces dates de fermetures seront communiquées dans un délai de 2 mois à l'avance.

Le projet est transmis aux membres du Conseil d'Administration en annexe 1.

Madame Isabel LELIEVRE ajoute que ce calendrier de fermetures annuelles a été présenté aux agents de la structure et validé en CST.

Elle précise également que sur les 2 semaines de vacances de la Toussaint, la structure sera fermée mais le personnel sera embauché sur le nettoyage de la structure.

Madame Isabel LELIEVRE explique que les agents ont 4 semaines de congés payés à des dates imposées et une semaine aux dates de leur choix.

Madame Ghislaine BOSSONEY précise que le Multi-accueil emploie 14 agents tout au long de l'année. Le remplacement de ces agents durant leurs congés représente un budget équivalent à six mois de remplacements. Elle souligne également que des difficultés persistent pour recruter du personnel de remplacement, ce qui complique la gestion des effectifs.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion a été menée pour décider des périodes de fermeture, notamment en s'informant sur le fonctionnement des structures similaires dans les communes voisines.

Madame Ghislaine BOSSONEY ajoute que les périodes de fermetures se font sur les périodes où la fréquentation est la plus basse.

Le Conseil d'Administration

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil concernant les dates de fermetures annuelles,
- **DIT** que celui-ci sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

| | | |
|--------------|---------------|-------------------|
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|---------------|-------------------|

IV CONVENTION GROUPE ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LE MULTI-ACCUEIL DES HOUCHES

ANNEXE 2

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE - Vice-Présidente

Madame Isabel LELIEVRE, Vice-Présidente, présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de mise en place d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour les agents du multi-accueil afin de les soutenir dans l'exercice de leurs missions auprès des enfants et des parents.

Ce groupe d'analyse vise à échanger autour de situations professionnelles que les participants vivent quotidiennement.

Il s'agit d'un « travail sur le travail » permettant aux professionnels de prendre du recul sur leur pratique et de redonner du sens à leur activité.

Un projet de convention (annexe 2) a été établi avec Madame Isabelle GUER, psychologue clinicienne, afin de contractualiser ses interventions.

La convention prévoit l'organisation de 5 séances de 1h30 entre les mois d'octobre 2024 et juin 2025 ainsi qu'une séance de bilan d'1h30 avec l'équipe d'encadrement du multi-accueil au mois de juin 2025.

Le coût total de ces interventions représente un montant de 1 080,00 € (mille quatre-vingt euros).

Madame Isabel LELIEVRE précise que la mise en place d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour les agents du multi-accueil est une obligation. Selon le retour d'expérience des agents sur cette première année, la convention sera renouvelable l'année prochaine.

Le Conseil d'Administration
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les termes de la Convention proposée en annexe 2,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

| | | |
|--------------|---------------|-------------------|
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|---------------|-------------------|

V – DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRESIDENTE DU CCAS – MODIFICATION DELIBERATION N°20.08 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE - Vice-Présidente

Par délibération N°20.08 du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration du CCAS a voté les délégations données à la Présidente.

Une erreur matérielle a été constatée dans le vote de la délibération sur l'article 3 relatif à la « conclusion et la révision des contrats de louage des choses » donnée pour une durée de 3 ans à la Présidente.

Il convient de modifier la délibération N°20.08 en supprimant la délégation donnée à la Présidente pour une durée de 3 ans sur le point 3 « conclusion et révision des contrats de louage des choses » et de l'accorder pour la durée du mandat, au même titre que les autres délégations.

Le Conseil d'Administration
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de donner délégation à la Présidente du CCAS pour la durée de son mandat pour l'action citée ci-dessous :
« Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 23 mois,
Les logements pour travailleurs saisonniers font l'objet d'une signature de convention établie pour une durée de six mois renouvelable une fois entre le CCAS

(gestionnaire de la résidence) et les socio-professionnels réservataires d'un ou plusieurs logements, et d'une convention de sous-location signée ensuite avec l'employé d'une durée égale au contrat de travail. »

| | | |
|--------------|---------------|-------------------|
| Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|---------------|-------------------|

VI - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 15h35

Les Houches, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Nicole MANSART



La Présidente
Ghislaine BOSSONNEY



